**Informations devant figurer dans les notifications de projets de dissémination des plantes supérieures génétiquement modifiées (PSGM) selon l’arrêté royal du 21 février 2005 (modifié le 19 février 2020 et le 27 mai 2021) réglementant la dissémination volontaire dans l'environnement ainsi que la mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés ou de produits en contenant**

**A. Informations générales**

**1. Nom et adresse du notifiant (société ou institut)**

**2. Nom, qualifications et expérience des scientifiques responsables**

**3. Titre du projet**

**4. Informations concernant la dissémination:**

a) objectif de la dissémination:

b) date(s) et durée prévues de l'opération:

c) méthode de dissémination de la PSGM:

d) méthode de préparation et gestion du site avant, pendant et après la dissémination, y compris les pratiques culturales et les méthodes de récolte:

e) nombre approximatif de plantes (ou de plantes par mètre carré):

**5. Informations concernant le site de dissémination:**

a) localisation et étendue du ou des sites de dissémination:

b) description de l'écosystème des sites de dissémination, y compris le climat, la flore et la faune:

c) présence d'espèces apparentées sauvages sexuellement compatibles ou d'espèces végétales cultivées sexuellement compatibles:

d) proximité des sites de biotopes officiellement reconnus ou de zones protégées susceptibles d'être affectés:

**B. Informations scientifiques**

**1. Informations concernant la plante réceptrice ou, le cas échéant, les plantes parentales:**

a) nom complet:

i) nom de la famille:

ii) genre:

iii) espèce:

iv) sous-espèce:

v) cultivar ou lignée:

vi) nom usuel:

b) distribution géographique et culture de la plante dans l'Union:

c) informations concernant la reproduction:

i) mode(s) de reproduction:

ii) le cas échéant, facteurs spécifiques affectant la reproduction:

iii) temps de génération:

d) compatibilité sexuelle avec d'autres espèces végétales sauvages ou cultivées, y compris la répartition en Europe des espèces compatibles:

e) capacité de survie:

i) capacité à former des structures de survie ou de dormance:

ii) le cas échéant, facteurs spécifiques affectant la capacité de survie:

f) dissémination:

i) voies et étendue de la dissémination:

ii) le cas échéant, facteurs spécifiques affectant la dissémination:

g) pour les espèces végétales qui ne sont normalement pas cultivées dans l'Union, description de l'habitat naturel de la plante et informations sur ses prédateurs naturels, ses parasites, les plantes avec lesquelles elle est en concurrence et ses symbiotes:

h) interactions potentielles de la plante, qui sont pertinentes pour la PSGM, avec des organismes présents dans l'écosystème où elle est habituellement cultivée, ou ailleurs, et informations sur sa toxicité pour les êtres humains, les animaux et les autres organismes:

**2. Caractérisation moléculaire:**

a) informations concernant la modification génétique:

i) description des méthodes utilisées pour la modification génétique:

ii) nature et source du vecteur utilisé:

iii) source du ou des acides nucléiques utilisés pour la transformation, taille et fonction recherchée de chaque fragment constitutif de la région destinée à être insérée:

b) informations concernant la PSGM:

i) description générale du ou des traits et des caractéristiques introduits ou modifiés:

ii) informations sur les séquences réellement insérées ou supprimées:

- taille et nombre de copies de tous les inserts et méthodes utilisées pour leur caractérisation:

- en cas de délétion, taille et fonction des régions supprimées:

- localisation subcellulaire du ou des inserts dans les cellules de la plante (intégrés au noyau, aux chloroplastes ou aux mitochondries, ou sous forme non intégrée), et méthodes utilisées pour leur détermination:

iii) parties de la plante où l'insert est exprimé:

iv) stabilité génétique de l'insert et stabilité phénotypique de la PSGM:

c) conclusions de la caractérisation moléculaire:

**3. Informations sur les domaines de risque spécifiques:**

a) toute modification de la persistance ou du caractère envahissant de la PSGM ainsi que de sa capacité de transférer du matériel génétique à des espèces apparentées sexuellement compatibles et ses effets négatifs sur l'environnement:

b) toute modification de la capacité de la PSGM de transférer du matériel génétique à des micro-organismes et ses effets négatifs sur l'environnement:

c) mécanisme d'interaction entre la PSGM et les organismes cibles (le cas échéant) et ses effets négatifs sur l'environnement:

d) modifications potentielles des interactions entre la PSGM et les organismes non-cibles résultant de la modification génétique et leurs effets négatifs sur l'environnement:

e) modifications potentielles des pratiques agricoles et de la gestion de la PSGM résultant de la modification génétique et leurs effets négatifs sur l'environnement:

f) interactions potentielles avec l'environnement abiotique et leurs effets négatifs sur l'environnement:

g) effets toxiques ou allergisants ou autres effets nocifs résultant de la modification génétique sur la santé humaine et animale:

h) conclusions sur les domaines de risque spécifiques:

**4. Informations sur les plans de surveillance, de contrôle et de traitement du site et des déchets après dissémination:**

a) mesures prises, y compris:

i) isolement spatial et temporel par rapport aux espèces végétales sexuellement compatibles, qu'il s'agisse d'espèces apparentées sauvages ou cultivées:

ii) les mesures visant à minimiser ou à empêcher la dissémination de tout organe reproducteur de la PSGM:

b) description des méthodes de traitement du site après dissémination:

c) description des méthodes de traitement après dissémination pour le matériel issu de plantes génétiquement modifiées, y compris les déchets:

d) description des plans et des techniques de surveillance:

e) description des plans d'urgence:

f) description des méthodes et des procédures visant à:

i) éviter ou réduire au maximum la propagation de la PSGM au-delà du site de dissémination:

ii) protéger le site contre l'intrusion de personnes non autorisées à s'y trouver:

iii) empêcher ou limiter au maximum la pénétration d'autres organismes sur le site:

**5. Description des techniques de détection et d'identification de la PSGM**

**6. Informations, le cas échéant, sur les précédentes disséminations de la PSGM**